

**Qui souhaite la libération  
d'un monstre aux 5 victimes  
dont une fillette martyrisée,  
violée, tuée et re-violée !**

écrit par Jacques Martinez | 26 août 2023





**Si, le mois prochain, des magistrats libèrent cet homme, leurs noms devront être publiés puisqu'une telle décision sera prise au nom de chacun d'entre nous !**

Je ne vous rappelle qu'un seul épisode de la vie de cet homme afin de vous en faire une idée. Vous répondrez ensuite à ma question par oui ou par non :

En 1993, Patrick, 41 ans, ami de la famille de Karine, 8 ans, propose à celle-ci, à la sortie de son école primaire, de la ramener à sa mère. La fillette heureuse accepte.

Il l'emmène près d'un entrepôt isolé et lui propose un jeu avec... menottes, bâillon, cagoule ! La courageuse Karine se débat mais il la force à se cacher dans la voiture et va se stationner près d'un pavillon à l'abandon. Puis il la maintient avec force , sur le siège arrière, malgré les tentatives de défense de la malheureuse gamine mais si

vaillante Karine ! Et ce monstre lâche -le mot est faible : crevure lui irait mieux ! Cette crevure donc la... viole tout en la frappant ! Son viol terminé, le pleutre n'hésite pas un instant : il tue celle qui le prenait pour un « ami » et il la tue par une action qui demande plusieurs minutes, une éternité pour Karine : il ôte la vie à la fille de ses « amis » par... étranglement !

**Est-il anéanti, effondré par l'abject assassinat -puisque'il l'a prémédité !- ?** Non, car ses abominations infâmes ne s'arrêtent pas là : à nouveau, il... Oui, à nouveau il viole la gamine même décédée ! Et l'horreur continue : il s'empare du petit corps fragile et va le jeter dans le puits de l'habitation délabrée et, allons-y, encore une « touche » d'irrespect, l'abject personnage recouvre la petite dépouille de... détritrus !

**Ce n'est que 8 jours plus tard, lors de son arrestation que les parents, ses... « amis », sauront que leur fillette disparue a été martyrisée et que c'est cet « ami » qui en était l'auteur : leur « ami » Patrick Tissier...**

**Et ce Patrick Tissier avait, dès ses 12 ans, tenté de violer l'une de ses soeurs ! Avant Karine, il avait agressé, entre 1971 et 1993, 4 autres femmes âgées de 18 à 44 ans :**

->Marie-Françoise Pinson, 16 ans, comme Karine, violée, étranglée puis re-violée ;

-> Après 11 ans de détention, à sa 6e permission de sortie, il tente de violer une autre jeune femme puis part en cavale avant d'être arrêté. Condamné à 10 ans supplémentaires, il sort au bout de.. 5 ans.

-> L'année suivante, 1993, il viole, étrangle et cache le corps de sa... voisine, Concetta Lemma, 45 ans. Il échappe à l'enquête...

-> Le mois suivant, il agresse encore « une amie » Marie-Josée Gauze qu'il tente de tuer par étranglement, en frappant sa tête violemment sur le sol, la croyant morte, il la déshabille, la viole. Sa victime, retrouvant ses esprits,

parvient à le raisonner. Il finit par s'en aller.

-> Et c'est trois jours après qu'il violera, tuera et re-violera la malheureuse Karine !

Cet assassin multirécidiviste, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, doit-il « bénéficier » d'une libération après seulement 22 ans de détention ? Donc, après à peine moins de 4 ans et 5 mois de détention par victime...

-soit moins de 4 ans et 5 mois en particulier pour avoir torturé, violé, tué une gamine de 8 ans puis violé à nouveau son cadavre !... Quand nos législateurs imposeront-ils, enfin, des peines s'additionnant en fonction du nombre de victimes comme aux États-Unis même si, parfois, cela paraît ridicule telle qu'une peine de « trois perpétuités... » en outre « ...successives » ! Mais de telles peines ont le mérite de n'oublier aucune des victimes ! En France, qu'un homme viole une ou vingt femmes, sa peine ne correspondra qu'à une seule victime ! Aux 20 de se partager -et s'en contenter- la peine de réclusion correspondant à un seul viol !-

**J'en viens à ma question : doit-il être libéré le mois... prochain, oui, en septembre 2023 ???**

Je crains pour lui... D'accord craindre une malchance pour lui serait un bonheur pour nous tous. Disons, je pense que, si des magistrats remettent cet individu en liberté...

-statuant dans ce cas non « au nom un Peuple français » (tout magistrats qu'ils soient, je leur refuse d'associer mon nom à une telle décision) mais statuant selon leur idéologie toute personnelle !-

...donc si des magistrats « ouvrent les portes du pénitencier » à cet multiple assassin violeur pédophile, en outre nécrophile puisque cet être abjecte à pris du plaisir à violer des êtres humains décédés de ses propres.. disons plutôt de ses sales et atroces mains ! Donc si des magistrats lui permettent de quitter les murs de sa prison, ces mêmes magistrats devraient lui offrir une protection :

ils devraient l'héberger en leur domicile car, cela ne serait pas étonnant, certains citoyens et, en particulier proches des familles des victimes, vont peut-être vouloir le traquer et le retrouver !

Et que les thuriféraires, les laudateurs qui flagornent, dès qu'ils le peuvent, sur la justice -que nous appelons l'ajustice avec « a » privatif- en déclamant, à chaque fois péremptoirement : « Mais, il a payé sa dette à la société ! » Une formule qui a le don de m'énerver d'autant qu'elle concerne, trop souvent, des gens qui ont profité tellement de notre société en s'asseyant sur ses lois et en engrangeant tant de bénéfices arrachés à cette société - c'est-à-dire à vous et moi- qu'ils ne pourront jamais « payer leur dette à la société », car leur dette est incommensurable à l'image de celle de ce monstre !

Dans le même ordre d'idée, j'avais tenté en vain en janvier 2019, d'alerter l'opinion afin que **Jean-Claude Romand**, qui avait tué ses deux enfants, sa femme, ses parents « simplement » pour qu'ils n'apprennent pas qu'il leur avait menti toute sa vie sur sa qualité de médecin ! Pourquoi ne s'est-il pas suicidé et, eux, les laisser en vie ?

Voir sa fiche wikipedia

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_Romand](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Romand)

Le site qui, à l'époque, avait publié plus de 180 textes de moi, me l'avait refusé en justifiant ce refus par ces mots : « *Nous avons préféré ne pas retenir votre texte car nous l'avons en effet trouvé excessif dans la forme et dans le ton. Par ailleurs, comme on connaît mal le dossier, il nous paraît difficile de publier des opinions très tranchées.* » Était-ce de ma faute si personne ne parlait de cette possible libération ? Et que...

-contrairement à nos amis belges qui, en 2013, avaient courageusement lancé une campagne nationale contre la libération de Marc Dutroux, multi-assassin tortionnaire

pédophile, et qui, ainsi, ont pu voir la justice de leur pays refuser cette libération et le monstre rester dans son trou !-

**Oui, c'est vrai qu'en janvier 2020, mes confrères s'étaient abstenus de parler de cette éventuelle libération de Jean-Claude Romand.** Même silence du côté des instituts de sondages ou de pétitions. Grâce à ce silence, depuis juin 2020, ce Romand est libre de... se remarier, d'avoir à nouveau 2 enfants, de les assassiner...

Nous saurons, dans quelques jours, si la justice reprend force sur l'ajustice...

**JACQUES MARTINEZ** ancien journaliste [de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...